
Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 octobre 2018

Les actions, en direct ou via des fonds ?

Si vous avez décidé d'investir en actions, vous pouvez opter pour un investissement en direct ou via des fonds et Sicav. Le choix entre ces deux modes d'investissement va être fonction des connaissances dont vous disposez et du temps que vous avez à consacrer à la gestion de vos placements. Le point en infographie.

LES ACTIONS : EN DIRECT OU VIA DES FONDS

Deux façons d'investir selon le temps et les connaissances dont vous disposez

Je m'y connais en actions

Oui

Je comprends comment évolue le prix des actions, je m'intéresse à l'actualité économique des entreprises, je sais comment diversifier mes investissements.

Non

Je ne m'y connais pas, je préfère qu'un professionnel s'en occupe.

J'ai du temps pour gérer mes investissements

Oui

Je peux prendre le temps de m'informer, de choisir moi-même les actions dans lesquelles je veux investir.

Non

Je ne m'y connais pas, je préfère qu'un professionnel s'en occupe.



J'ai un capital à investir

Oui

Je peux répartir mes investissements sur plusieurs actions (une dizaine au moins).

Non

Je n'ai pas de capital à investir, je vais constituer mon placement en investissant progressivement.

**Si vous avez répondu
3 fois oui**



J'INVESTIS EN ACTIONS EN DIRECT

Vous constituez et gérez vous-même votre portefeuille d'actions. Vous vous intéressez de près à la vie des entreprises.

Toutes les places boursières ne sont pas accessibles, la diversification géographique et sectorielle obtenue est moindre qu'avec des fonds (le risque est donc plus élevé).

Vous payez des frais de courtage et éventuellement des droits de garde.

**Si vous avez répondu au
moins
1 fois non**



J'INVESTIS EN FONDS ET SICAV

Vous pouvez accéder à un très grand choix d'actions avec peu d'argent et programmer vos investissements.

Si vous n'avez ni le temps, ni les connaissances, vous pouvez acheter un fonds déjà diversifié qui investit dans toutes les grandes places boursières.

Vous payez des frais pour rémunérer les sociétés de gestion.



Que ce soit en direct ou via des fonds, veillez à bien diversifier vos investissements pour réduire le risque.

[> Revenir au dossier Investir en actions](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions]

Mots clés

PLACEMENTS COLLECTIFS

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment investir en direct en actions cotées?



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

17 octobre 2018

Investir en fonds et Sicav (OPC)



GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment investir en fonds et Sicav ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02